

**Arrêté du 12 avril 2022**  
**portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse**

NOR : INTS2210712A

**Le ministre de l'intérieur,**

Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-35 à R. 331-44 ;

Vu le décret n° 2020-1187 du 29 septembre 2020 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 12 mars 2020 modifié portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse ;

Vu les propositions de la fédération française du sport automobile,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse, en qualité de représentants de la Fédération française du sport automobile :

1° M. Joël DO VALE, en remplacement de M. Laurent HACHFI, titulaire.

2° M. Benjamin LAMY, en remplacement de M. Joël DO VALE, suppléant.

**Article 2**

La déléguée à la sécurité routière est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 12 avril 2022.

Pour le ministre et par délégation :  
*La déléguée à la sécurité routière,*  
M. Gautier-Melleray